

ont recueilli ce qu'il y a de plus précieux dans la chapelle et de plus nécessaire pour le voyage ; de leur côté, les fermiers ont amené à une porte secrète les montures destinées à transporter ces objets et les vieillards : il est 11 heures du soir ; " toute la communauté, dit l'historien, sous l'oppression de sanglots étouffés, défile silencieuse le long des cloîtres, et prend le chemin de l'exil," laissant pour l'invisible défense des murailles de Tamié, et pour gage de la résurrection future de cette abbaye, les mérites de six siècles de pénitence, de prières et d'héroïques vertus.

Nous ne dirons pas ce que les Pères eurent à souffrir dans leur fuite précipitée, au milieu des ténèbres, à travers les montagnes couvertes de neige et battues par la tourmente. Toutefois, aucun d'eux ne périt, et avant les premières clartés du jour, avant le réveil des soldats pris au piège tout évangélique de dom Gabet, ils avaient quitté la vallée de Tamié, et ne craignaient plus la poursuite des républicains. Ils se dirigent vers le Valais, traversent le grand Saint-Bernard, et trouvent un généreux asile à l'ermitage des Camaldules de Turin. Là ils attendent des jours meilleurs, qui les ramèneront à leur monastère regretté. Mais dès que la marche des événements leur eut enlevé cet espoir, nos pieux cénobites déclarèrent à leurs bienfaiteurs qu'ils veulent vivre désormais dans l'étroite observance de leur règle, et ne plus devoir le pain de l'exile qu'au travail de leurs mains. Ils quittent donc la douce hospitalité des Camaldules et portent leurs tentes sur les landes incultes de l'abbaye de Grassan, près d'Asti.

L'homme qui prie et travaille se crée vite une patrie dans la terre étrangère : ses labeurs, fécondés par la prière, ont bientôt remplacé les broussailles d'un sol stérile par la beauté des récoltes. C'est ce que virent et admirèrent la ville d'Asti, le Piémont et l'armée française. Dans ce courant d'éloges, le général Bonaparte commandant en chef de l'armée d'Italie ne se contenta pas de donner aux moines une louange vulgaire ; mais il les apprécia en homme de génie, et comprit dès lors l'importance sociale des ordres religieux et des Trappistes en particulier. Dans sa pensée, il voit déjà quel poste d'honneur il faudrait confier à ce courage surhumain qui trouve en Dieu seul sa ressource, son énergie et sa récompense.

Et le jour où son autorité dans la république lui permet de parler haut, il fait inscrire au *Moniteur*, malgré les sarcasmes des gouvernements impies de cette époque, un arrêté qui sera l'éternel honneur de Napoléon et des Trappistes.

"2 Ventôse, an IX de la République française.

Art. 1er. Il sera établi sur le Simplon et le mont Cénis, un hospice pareil à celui qui existe sur le grand Saint-Bernard. Ces hospices seront desservis par les religieux du même ordre que ceux du grand Saint-Bernard. Il ne pourra y avoir moins de quinze personnes dans chaque hospice. Ils seront soumis à la même discipline et tenus à observer les mêmes devoirs envers les voyageurs que ceux du grand Saint-Bernard.

Art. 2. Le général Terreau et les préfets du Léman et du mont Blanc donneront toutes les facilités nécessaires pour la construction et l'organisation de ces deux hospices.

" Le premier consul,
" Signé : BONAPARTE."

Cet arrêté du premier consul mérite d'être médité. Il est tout à la fois et le désaveu des violences impies du passé de la république, et le signe précurseur de l'ordre nouveau qui se lèvera sur la France.

Depuis huit ans, la république outrageait, persécutait, fusillait les moines, et voilà qu'à la face de l'Europe, elle rend un éclatant témoignage à leurs vertus, déclarant que les besoins de l'humanité réclament un dévouement, une abnégation qui ne se trouvent que dans le cœur des moines.

La république a confisqué, vendu, détruit les convents sur tous les points de la France, et voilà qu'elle bâtit à ses propres frais deux vastes demeures où des religieux vivront dans la pratique de la mortification et de la charité, selon les saintes règles de leur institut.

L'ère républicaine avait inscrit ses dates néfastes en tête d'innombrables décrets de mort rendus contre les institutions religieuses, et voilà qu'elle grave sur ses tablettes la date réparatrice du 2 Ventôse, an IX, qui consacre la résurrection et la glorification des ordres monastiques.

Pendant qu'on lit avec surprise, au *Moniteur*, cette courageuse amende honorable de la république, le premier Consul propose à dom Gabet d'ouvrir un hospice au mont Cénis, en exécution du décret.

Les pauvres Trappistes de Tamié, transplantés sur les landes de Grassan, se voient de nouveau recherchés par la république française. Ce n'est plus, il est vrai, comme en 1793, un détachement de soldats qui vient les emporter d'assaut : ce sont les plus hauts fonctionnaires de l'Etat qui se rendent auprès d'eux pour les supplier, au nom de l'humanité, de quitter leur retraite bénie pour une au-

tre sur les hauteurs inhabitables des Alpes, où Bonaparte les appelle. Dom Gabet et ses religieux n'hésitent pas : des hommes qui ont compris les joies divines du sacrifice et de l'immolation volontaire pouvaient-ils résister à la séduction de vivre continuellement au milieu des neiges, et d'exposer chaque jour leur vie pour sauver celle de leurs semblables ?

L'Ami de la Religion.
(A continuer.)

L'ABEILLE.

" Forsan et hæc olim meminisse juvabit. "

QUÉBEC, 6 Mars 1862.

La *Société-Laval* est aujourd'hui pleine de vigueur et de vie. Elle voit d'un œil satisfait les nombreux membres qui la composent rivaliser d'ardeur, et se réunir chaque semaine pour montrer le résultat de leurs efforts.

Si elle déploie en ce moment une vigueur nouvelle, c'est un peu la faute de son Président. C'est lui qui par son zèle et son énergie presse et anime sans cesse ceux qui l'ont choisi pour chef.

La *Société-Laval* a tenu six séances en sept semaines. La première s'est occupée de mesures relatives à la sanction d'une loi. Il y eut à cet égard une discussion assez vive ; mais le succès ne parut pas longtemps douteux : un des orateurs sut bientôt réunir au projet de sa cause la faveur du plus grand nombre.

Les trois réunions suivantes ont excité un très-vif intérêt. Parmi ceux qui pour la première fois ont débité des morceaux de leur composition, ou quelques uns de ces épisodes charmants que l'on trouve dans les auteurs classiques, il en est plusieurs dont l'auditoire a auguré très-favorablement : ils ont fait preuve d'un vrai talent pour la déclamation. Nous avons vu reparaître ces jeunes orateurs dont nous avons déjà loué les heureuses dispositions. Cette fois, leur manière de déclamer était encore plus conforme aux règles de l'art ; ils ont su corriger presque entièrement ces légers défauts que nous avions eu occasion de relever. Aussi les applaudissements qu'ils ont reçus, ne ressemblaient pas à ceux qu'un auditoire accorde seulement par bienveillance, ou laisse échapper à la fin d'ennuyeux discours.

À l'avant dernière séance, il s'est fait un discours auquel la philosophie a fourni matière, et qui est d'une utilité toute pratique. Le nouvel orateur n'a point cherché dans la tribune aux harangues à captiver ses auditeurs par des gestes gracieux, par de beaux mouvements ou par l'agréable diversité des inflexions de la voix. Quelle était la cause de cette modeste retenu ? Nous en sommes aux conjectures ; mais il n'a pas dû agir ainsi sans des